

Extension urbaine et protection naturelle. La difficile expérience d'Abidjan

Raphaël Kouadio Oura

Volume 12, numéro 2, septembre 2012

Natures et Métropoles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022534ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Kouadio Oura, R. (2012). Extension urbaine et protection naturelle. La difficile expérience d'Abidjan. *VertigO*, 12(2).

Résumé de l'article

Les métropoles, dans une dynamique spatiale accélérée, engendrent des effets néfastes sur la nature, comme c'est le cas d'Abidjan. Cette métropole africaine s'individualise par son urbanisation accélérée, hébergeant plus de trois millions de citoyens. Pourtant, depuis son érection en capitale ivoirienne, les planificateurs ont prévu son développement. Pour ne pas mettre en péril la biodiversité face à la croissance économique, l'État adopta une politique au service de l'écosystème urbain avec la création d'un parc national à l'intérieur d'Abidjan et d'une forêt classée (Anguédedou) à la périphérie nord de la ville. Mais au-delà des retombées économiques, que de difficultés de gestion du croît démographique! Au niveau économique, l'activité informelle se développe dans l'anarchie. Les gouvernements tentent vainement de les réorganiser et les impacts environnementaux sont significatifs. Le développement des activités économiques en bordure des voies routières rend difficiles les tentatives de verdissement de la ville. À cela s'ajoute la réduction significative des espaces naturels au profit de l'immobilier. Abidjan s'étale pour répondre à la forte demande de logement des citoyens quand l'agriculture périurbaine s'hypothèque continuellement. La dégradation du patrimoine naturel d'Abidjan est tellement préoccupante que les impacts de la pression démographique s'étendent aux aires protégées. Pour la pratique agricole, certaines populations ont infiltré ces dernières années la forêt classée d'Anguédedou et s'y sont même établies. La menace d'extinction de la forêt primaire de la périphérie abidjanaise est réelle alors que les mesures de lutte contre la dégradation de l'environnement urbain ne semblent pas prendre en compte le problème de l'étalement de la métropole.



Raphaël Kouadiou Oura

Extension urbaine et protection naturelle : La difficile expérience d'Abidjan

Introduction

- 1 La croissance annuelle de la population urbaine en Afrique Subsaharienne approche les 5 %, chiffre deux fois supérieur à celui des pays d'Amérique Latine et d'Asie (Rapport Onu-Habitat, 2008). Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3 % sur la période 1988-1998, la Côte d'Ivoire se situe parmi les pays africains à fort taux d'accroissement démographique. La densité au plan national est de 56 hab/km² (Institut National de la Statistique, 2003). C'est une population inégalement répartie. Les régions les plus densément peuplées sont celles de la zone forestière, principalement la ville d'Abidjan (7127 hab/km²) et la région des lagunes (319 hab/Km²) quand on enregistre à peine 12 hab/km² dans certaines régions savanicoles au nord du pays (régions du Bafing et du Denguélé). Ce déséquilibre est créé par l'exode rural qui participe à l'augmentation du taux d'urbanisation (43 % en 1998) et surtout par l'immigration internationale. La situation militaro-politique de 2002 a eu des répercussions significatives sur cette répartition à travers le déplacement de populations des régions occupées par la rébellion vers les autres régions du pays, notamment vers Abidjan. La Côte d'Ivoire est aussi caractérisée par son fort taux de croissance démographique (3,3 %) supérieur au taux de croissance économique (0,1 % en 2001), selon le ministère de l'Environnement. La situation démographique constitue par conséquent une forte pression sur les ressources naturelles (Forman, 2009). « *La croissance démographique planétaire et l'économie de marché basée sur l'extraction de ressources naturelles entraînent l'épuisement de ces dernières* » (Landry, 2001).
- 2 Entre 1980 et 1990, la Côte d'Ivoire a perdu 380 000 ha de forêt, soit une perte annuelle de 30 800 ha. En un siècle, douze millions d'hectares de forêts ivoiriennes ont été détruits (dont les deux tiers en une trentaine d'années), selon Lauginie (2007). Aussi, la superficie agricole a-t-elle presque quadruplé en 40 ans (Bruzon et al., 2006). Ainsi, la perte est essentiellement imputable à l'agriculture dont l'économie ivoirienne reste très fortement dépendante (Sodieu, 1993; Balzac, 2000). Lauginie (2007) met en cause le système de culture en vigueur qui est un grand consommateur de terres naturelles. Les exploitations agricoles sont fondées sur des systèmes de culture extensifs. Et la pression sur les forêts naturelles restantes reste forte surtout en milieu rural. Cet espace qui représente environ 84 % de la superficie du territoire et qui repose sur la forêt est de plus en plus soumis à des pressions de toutes parts et de toutes natures (ministère de l'Environnement, 2006). L'ouvrage précise qu'« *en raison principalement du déboisement résultant de la progression du front pionnier vers l'ouest, le pays est compté parmi ceux ayant le taux de déforestation le plus élevé au monde* ». Sur les treize millions d'hectares de forêts inventoriés dans les années 1960, il n'en resterait plus que 2,1 millions, soit 8 % du territoire. On y lit enfin que la dégradation de l'environnement en Côte d'Ivoire est le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs : la dynamique de l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, l'exploitation forestière de type minier, les prélèvements de bois pour la cuisson des aliments, la pression démographique et les infiltrations clandestines dans les forêts classées, la pollution des sols par l'utilisation de pesticides et autres polluants. Si l'urbanisation n'est pas mentionnée ici comme l'un des facteurs principaux de la déforestation, sa responsabilité est à signaler dans le cas de la disparition de la biodiversité autour d'Abidjan (Koffi, 2007; SODEFOR, 2006) et sans doute au-delà des limites métropolitaines.
- 3 Le développement économique des nations émergentes ne peut se faire sans intégrer la préoccupante question relative aux problèmes environnementaux qui lui est liée (ministère de l'Environnement, 2006). Les problèmes environnementaux font l'objet d'innombrables débats, conférences et études justifiés par l'importance et la complexité du sujet (Sodieu,

1993). En Côte d'Ivoire, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes en ce qui concerne la préservation du patrimoine forestier. En fait, les questions environnementales n'occupent pas une place prioritaire dans les décisions politiques et stratégiques (Bruzon et al., 2006). En outre, la forte urbanisation d'Abidjan perturbe la politique environnementale. Les arbres longeant les rues sont majoritairement détruits au profit des activités informelles d'installation anarchique. Que fait l'État pour redonner une bonne image à la ville? On s'efforce à dégager les voies en renforçant le verdissage. La régénérescence d'espèces se fait sur les espaces de déguerpissement. Un ministère de lutte contre l'insalubrité a donc été créé. Mais à quoi une action peut-elle servir s'il n'y a pas de suivi? Les commerçants qui ont été dégagés viennent de réinvestir les trottoirs. Le ministère va-t-il réussir sa mission lorsqu'on sait qu'ils ont toujours récidivé, par manque de rigueur politique? Les bonnes initiatives au regard de l'environnement engagées dans les années 1995-2002 sont bloquées et actuellement l'environnement n'apparaît pas comme une priorité au niveau gouvernemental (Bruzon et al., 2006). Comment l'État pourra-t-il préserver la biodiversité de l'urbanisation sauvage d'Abidjan? La volonté politique peut-elle combler les hectares de forêts détruites à des fins de construction immobilière? Comment nos gouvernants peuvent-ils justifier leur passivité face à l'étalement d'Abidjan, s'ils sont animés par la volonté de sauvegarder la biodiversité? La politique protectionniste semble orientée vers les effets de l'agriculture sans que la vision ne soit véritablement tournée vers des villes durables.

- 4 Les pays africains souffrent d'un manque de planification du développement des zones périurbaines (Oloto et al., 2012). Si les difficultés de logement peuvent expliquer l'occupation spatiale, doit-elle se faire au détriment de l'agriculture périurbaine? Dans sa croissance, Abidjan a déjà rencontré Bingerville, Anyama, Songon et bientôt Grand-Bassam. Les franges périurbaines se dégradent continuellement. La ville semble s'étendre sans aucun souci de préservation ou de restauration du patrimoine naturel. Cette extension pose non seulement le problème de la préservation de la biodiversité, mais aussi et surtout celui de la restriction de l'espace agricole des populations riveraines. La ville s'étale en réduisant les possibilités de production agricole qui reste dépendante des ressources naturelles. La sauvegarde du patrimoine forestier à la périphérie d'Abidjan constitue un défi majeur à relever pour la paysannerie.

Méthodologie

- 5 La méthode de travail utilisée repose sur une étude bibliographique suivie d'une enquête de terrain dans des villages périphériques d'Abidjan ainsi que des entretiens menés auprès de responsables de la Société de Développement de la Forêt (SODEFOR), de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et de l'Office d'aide à la Commercialisation et à la Production de Vivriers (OCPV). Ces entretiens ont permis d'enrichir les informations collectées auprès des habitants des villages de Niangon-Lokoua au Sud-Ouest, d'Abidjan-Adjamé (au centre), d'Abobo-Baoulé et d'Anokoua Kouté (au Nord) et d'Akouè-Santai à l'Est. Les villages ont été choisis par rapport à la pression foncière exercée par l'avancée de la métropole. Dans chacun des villages, le questionnaire a été adressé à 50 chefs de ménages, soit à un total de 250 personnes. De ces villages, Akouè-santai se particularise par le caractère récent de son contact avec la métropole. Situé dans la sous-préfecture de Bingerville, ce village est aujourd'hui atteint par Abidjan dans son évolution. Il marque ainsi le point de contact entre la métropole et Bingerville, ancienne capitale ivoirienne. Ici, les possibilités de pratiquer l'agriculture sont élevées par rapport aux autres villages. Près de 35 % de la population s'adonnent encore à l'agriculture contre moins de 10 % à Abobo-Baoulé et Anokoua-Kouté. À Niangon-Lokoua, plus de 5 % de la population interrogée disposent de leur propre exploitation généralement le manioc, une culture vivrière. Quant à Abidjan-Adjamé, nous n'avons pu rencontrer de paysans parmi les enquêtés. Le questionnaire a porté sur les possibilités agricoles dans les différentes localités visitées, la perception de l'avancée urbaine et les stratégies des populations à faire face à la réduction de l'espace rural et agricole. Autrement dit, les villageois disposent-ils de méthodes de lutte ou restent-ils impuissants face à l'avancée urbaine? Au village d'Anokoua Kouté, en contact avec le Parc du Banco et la forêt de l'Anguédédou, le

questionnaire a été rempli. Ce complément répondait au souci d'analyser le rapport entre ce village (avec ses extensions) et les aires protégées. Enfin, le questionnaire a été accompagné d'un guide d'entretien adressé aux autorités coutumières et à la jeunesse. Après toute cette démarche, une visite des zones périphériques au Parc du Banco et sur les sites habités de la forêt de l'Anguédédou a été effectuée.

Résultats et discussion

Abidjan s'appuie d'abord sur l'agriculture pour détruire son environnement forestier

- 6 Les villes jouent un rôle central dans les changements de la biodiversité en raison de la perte de l'habitat. Celle-ci contribue en fait à la mise en danger des espèces animales et végétales (Wilcove et al., 1998; Forman, 2006). La déforestation est le plus souvent liée à la pression démographique et à la pressante nécessité de survie qui en résulte pour les populations (Bruzon et al., 2006). En étant un lieu de forte attraction démographique avec la marginalisation d'un grand nombre de populations, Abidjan devient un facteur majeur de déforestation. Aujourd'hui, la densité de la métropole est de 41 114 hab/km² alors que la moyenne nationale se situe à seulement 39 hab/km² (SODEFOR, 2006). Pour les besoins de logement des Abidjanais, la ville s'étale continuellement.

Typologie des habitats urbains et la notion de l'étalement

- 7 « *Le sol urbain ne peut être étudié indépendamment de la production de l'espace bâti* » (Schteingart, 1986). La métropole est désormais l'espace de référence pour penser l'urbain, la périphérie prend une nouvelle dimension (Sénécal, 2004). L'auteur précise que le phénomène de l'urbanisation et de la perte des espaces naturels, verts et agricoles a fait l'objet de plusieurs études. Il ressort de ces études que le problème de l'étalement urbain qui est la cause de la perte de la nature est lié d'une part « *aux forces économiques et sociales qui supportent le mouvement d'urbanisation et d'autre part, à une sorte de déficit de planification urbaine* ». Les espèces rares sont remplacées par des maisons (Forman, 2009). « *Comme la ville se développe dans des limites géographiques, les variations latérales se produisent conduisant à l'étalement urbain et aux développements périphériques alors qu'il y a un ralentissement de la croissance structurelle dans les centres urbains* » (Oloto et al. citant Oluseyi, 2006). Dans un contexte de forte croissance démographique, cela est aussi le cas d'Abidjan. Le phénomène est d'autant plus accentué qu'en plus du fort taux démographique s'ajoute la liberté laissée aux particuliers de construire des habitats qui ne répondent pas au souci d'une gestion saine de l'espace de construction. L'effet cumulatif des impacts de l'Homme sur la nature est plus grave là où la proximité de l'Homme avec la nature est grande (Forman, 2009). L'espace terrestre d'Abidjan est aujourd'hui pris dans l'étau de la croissance rapide de son économie et des activités anthropiques (Koffi, 2007).
- 8 Au milieu de la décennie 1990, la Côte d'Ivoire sortait d'une longue crise économique qui a duré deux décennies. La reprise qui s'est accompagnée d'une nouvelle vague de migrants en direction de la capitale économique a suscité une forte demande de logements. Avec cette demande, construire une maison devient une source sûre d'investissement. C'est alors la course aux lots périphériques, généralement moins chers et plus disponibles. Ces nouveaux investissements dans l'immobilier provoquent donc une modification progressive de l'équilibre entre l'espace urbain et l'espace forestier environnant. Les perturbations subies par les forêts périphériques sont importantes (Koffi, 2007; SODEFOR, 2006). À Akouè-Santai où le contact avec la ville d'Abidjan est récent, on assiste à une destruction du paysage pour la construction des maisons et des équipements. Les villageois témoignent même avoir perdu des espaces agricoles depuis qu'Abidjan a été érigée en capitale ivoirienne en 1934. Ils disposaient par exemple de plantations de palmier à huile jusqu'à l'école de police, c'est-à-dire à près d'une quarantaine de kilomètres du village. Quant à Adjamé-Abidjan au Centre-ville et Niangon-Lokoua en bordure de la lagune Ebrié, le paysage naturel a disparu depuis qu'ils ont été « phagocytés » par la métropole. Au nord, dans la commune d'Abobo, l'étalement urbain est encore perceptible. Contrairement à Akouè-Santé où les constructions

en hauteur sont préconisées par la chefferie (cités d'habitats de haut luxe construits par des sociétés immobilières) pour prévenir la disparition totale de l'espace forestier et cultural, les habitats aux périphéries d'Anonkou-Kouté et d'Abobo-Baoulé renferment peu d'étages. En effet, les constructions sont marquées par des maisons individuelles qui étirent la ville. Malgré la crainte des autochtones de perdre un jour leur terre par le fait urbain, 65 % des habitants d'Anokoua ne jugent pas encore nécessaire de construire en hauteur. « *Notre village n'est pas encore à la contrainte foncière qui nous impose la réduction de l'espace de construction. À Adjamé-Abidjan par exemple, ils n'ont pratiquement plus de cours parce qu'il n'y a plus d'espace* », expliquent-ils. Aujourd'hui, plusieurs quartiers d'Abobo se sont construits sur le territoire de ce village. Ce sont : Amandjou, Extension Ouest, Avocatier, Agnissankoua, Alokoso, BC, Assonmin, Vallon, PK 18, Anonkoua II, Anonkoua III et Sodeci. La dispersion des habitats témoigne de l'étirement de l'espace urbain. En outre, certains sont construits de façon anarchique. L'autonomie laissée aux populations de construire sans aucune règle d'aménagement, ne répond plus aux exigences d'une évolution adéquate d'Abidjan. Les facteurs économiques ont joué un rôle important dans la modification du paysage rural. En fait, pour subvenir à leurs besoins, certaines familles vendent des parcelles aux sociétés immobilières et surtout à des particuliers. L'extension de la ville fait de la terre un véritable enjeu économique auquel les autochtones ne peuvent résister. La disparition des terres cultivables entraîne la baisse de l'activité agricole et l'augmentation du chômage dans les villages. Les villages sont unanimes, ils ne peuvent résister pendant longtemps à la forte demande. Avec la réduction de l'activité agricole, les revenus de plusieurs familles se sont amenuisés. Toutefois, une gestion saine de l'espace s'impose à la ville; il faut réduire les espaces entre les habitats et privilégier les constructions en hauteurs. Les particuliers ne disposant pas de moyens pour répondre à cette exigence, il revient à l'État d'inciter à nouveau l'intervention des sociétés de construction immobilière. La construction en hauteur peut être par exemple imposée comme condition d'accès à certains lots de la périphérie et aux abords des aires protégées. Même les sociétés immobilières privilégient aujourd'hui les maisons basses. Les constructions à plusieurs étages comme ceux d'Abobo (4 étages) et les 220 logements d'Adjamé n'existent plus. C'est par la mise en œuvre des premiers programmes de logements réalisés par l'État que de nouveaux quartiers se sont créés (Cocody, Marcory, Zone 4, Adjame, Koumassi et Port Bouët) (Scheingart, 1986). L'auteur précise que « *la création de logements par l'État [...] fut relativement importante dans les années 1970 par rapport à la période actuelle où elle est considérablement limitée par la crise* ». Ses propos sont confirmés par Parenteau et al. (1992) : « *Parlant de la politique de l'habitat en Côte d'Ivoire, nous retenons que la période 1960-1979 au cours de laquelle les deux grandes sociétés publiques ont construit près de 70 000 logements* ». Les sociétés sont en fait la SOGEFIHA (Société de Gestion Financière de l'Habitat) et la SICOI (Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière). Aujourd'hui, il y a une diversité de sociétés privées dont l'action sur l'étalement reste peu significative. Au contact nord-ouest du parc du Banco avec Abobo, plus deux centaines de villas viennent d'être construites par la société Sopim. Non loin, au quartier Sodeci, s'étalent des constructions qui ne comptent que quelques rares bâtiments en hauteur. Yopougon n'est pas épargnée par cette urbanisation diffuse. L'extension de Niangon-Lokoua est aussi marquée par des villas luxueuses, individuelles. Avec ces types d'habitats qui sont construits par des personnes aisées, Yopougon n'obéit pas totalement à la stratification sociale de l'espace urbain d'Abidjan (Adebayo, 2006). Selon lui, « au début des années 1970, les nouvelles extensions de la ville ont illustré la stratification sociale qui marque à ce jour le paysage de la ville : à l'est, la Riviera et les Deux-Plateaux, pour les classes aisées, à l'ouest Yopougon pour les couches médianes salariées, au nord Abobo dont les ressorts furent ceux d'une urbanisation populaire « spontanée ». La ségrégation spatiale comme l'une des caractéristiques sociales dominantes de la ville d'Abidjan reste d'actualité entre Cocody et Abobo. Alors qu'à Cocody l'occupation de la périphérie se fait de plus en plus par des riches à la recherche de confort, celle d'Abobo se fait par des populations pauvres. Ce cas d'Abobo obéit aux résultats d'Agoma (2009) dans celui de Lomé : « *Les couches moins aisées sont obligées de se replier vers les périphéries où les prix de terrains sont à la portée de leurs*

bourses ». La disparition des espaces périphériques au profit des habitats est donc réelle. La forme des métropoles est le reflet de la tension permanente entre le développement urbain et le maintien d'une nature de proximité (Sénécal, 2004). Ce système de diffusion périurbain d'Abidjan a un impact certain sur les aires protégées en termes de récupération d'espaces et d'infiltration pour le braconnage (SODEFOR, 2006). Aussi, un équilibre entre l'espace urbain et rural est-il rompu au fil des ans au détriment de l'agriculture.

9 Lutter contre l'étalement urbain devient donc un enjeu pour les gouvernants. Il s'agit d'éviter le gaspillage des terres. « *Au lieu de construire des maisons individuelles, les autorités devraient décider qu'il sera prudent pour la périphérie des villes à croître verticalement. Cela permettrait d'éviter la perte tentaculaire et d'encourager la préservation de la végétation pour obtenir un environnement durable* » (Oloto et al., 2012). Cela nécessite un aménagement rigoureux du cadre de vie sur la base de constructions en hauteur surtout dans les zones périphériques. Car ces zones sont très dynamiques en termes sociaux et environnementaux (Oloto et al., 2012). Cela demande une nouvelle implication de l'État. Il peut recourir par exemple à des promoteurs immobiliers publics. Autrement dit, il lui reviendra de réduire la prééminence des groupes privés dans l'immobilier pour un meilleur contrôle de l'urbanisation. D'après nos entretiens avec les populations d'Abobo et de Yopougon, c'est par manque de moyens qu'elles habitent les maisons basses. À nombre de pièces égales, les logements dans les appartements à moyen et haut luxes sont les plus chers. Cela témoigne du goût des habitants pour ces types d'habitation. Selon eux, les étages les protégeraient contre l'insalubrité et surtout contre l'insécurité grandissante. Par ailleurs, des agents de mairie sont souvent accusés de laxisme ou de complicité avec d'autres individus pour attribuer illégalement des lots à des non ayants-droit. Ces derniers se précipitent pour bâtir des maisons provoquant ainsi des constructions anarchiques. Mais pour une solution durable à la dégradation de l'environnement, il faut susciter au niveau de l'État, une perte de l'attractivité de la capitale économique à travers la décentralisation des activités économiques et des services qui réduirait le mouvement démographique d'Abidjan.

10 En somme, il faut un nouveau mode d'aménagement de l'espace. En effet, la maîtrise foncière fait encore défaut. Les distributions de lots se font de façon informelle et suscitent par moment des conflits. Cela nécessite de la part de l'État, une lutte contre la permissivité de la municipalité, sans laquelle aucun ordre dans l'espace urbain d'Abidjan ne serait établi. Puisque le désordre est lié à la dégradation environnementale (Oloto et al., 2012). Mais, ce processus de déforestation causée par la ville passe d'abord par l'agriculture, moteur essentiel de la dégradation de la forêt de Côte d'Ivoire.

L'agriculture périurbaine et la dégradation de la forêt

11 Au niveau national, la place de choix de l'agriculture dans l'économie a accéléré la destruction de la nature. C'est la principale cause de dégradation de la forêt ivoirienne (ministère de l'Environnement, 2006; PNIA, 2010; Sodieu, 1993). L'impact des principales cultures de rente que sont le café, le cacao et le riz sur l'environnement naturel a fait l'objet d'une étude de Sodieu (1993). La raison essentielle de cette destruction repose sur le développement de l'économie de plantation, grande consommatrice d'espaces (Balzac, 2000). Cela se traduit par la forte évolution des surfaces agricoles (Tableau 1). Ce sont plusieurs millions d'hectares de culture qui se créent chaque année. La production de café et de cacao en 2003, dans la région des Lagunes dont fait partie Abidjan, s'est élevée respectivement à 4585 et 43 086 tonnes (SODEFOR, 2006). La récupération de l'espace par les deux principales cultures d'exportation a été significative au lendemain de l'indépendance du pays. Ce qui explique l'accentuation de la dégradation forestière dans les campagnes. Mais les causes de la déforestation peuvent changer d'une époque à une autre (Kummer et al., 2009). Dans les Philippines, la déforestation a été complexe et a impliqué un grand nombre de variables à différentes échelles géographiques et temporelles, soulignent-ils. Dans un modèle qu'ils ont établi à partir de ce cas, le déboisement a été considéré comme un processus en deux étapes : la conversion de l'élimination primaire à la forêt secondaire par l'exploitation forestière, puis des forêts secondaires par l'expansion de l'agriculture.

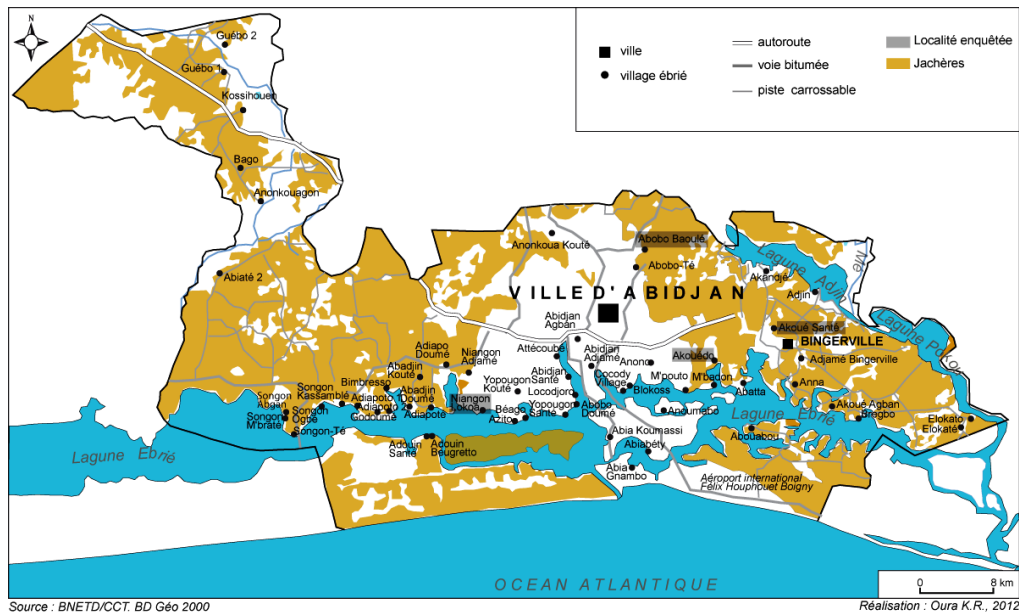
Tableau 1. Superficie annuelle par culture

Années	Café	Cacao	Riz
1978	950 000	896 500	429 000
1979	1 010 000	946 500	448 000
1980	1 045 800	1 076 000	461 000
1981	1 065 600	1 131 000	340 000
1982	1 110 500	1 338 400	350 000
1983	1 193 400	1 398 900	380 000
1984	1 078 600	1 347 200	411 000
1985	1 073 400	1 418 000	450 000
1986	1 102 200	1 470 200	509 000
1987	1 239 800	1 520 000	539 000
1988	1 247 300	1 575 000	566 000

Source : Sodieu, 1993

- 12 Dans le cas ivoirien où l'économie dépend encore très fortement de l'exportation de matières premières, c'est l'agriculture qui est le principal moteur de déforestation. 5 000 000 ha de forêts ont été convertis en agriculture entre 1966 et 1980 (Demenou, 1997). Le déboisement s'est accéléré avec l'essor des cultures industrielles au lendemain de la souveraineté du pays. Un lien étroit a été établi entre les cultures de rente et la déforestation en Côte d'Ivoire. Le café et le cacao, dont la superficie a quintuplé en moins de 50 ans, occupent seuls environ 60 % des surfaces cultivées (Bruzon et al., 2006). Leur impact sur l'environnement forestier ivoirien est donc réel. Qu'est-ce qui justifie la déforestation d'Abidjan et de ses environs?
- 13 L'accroissement de l'aire métropolitaine s'est fait principalement aux dépens des espaces ruraux et agricoles ébriés (Koffi, 2007). En effet, jusqu'aux années 1980, la plupart des autochtones d'Abidjan disposaient encore de plantations de cacao. Plus de la moitié des ménages d'Abidjan-Adjamé ont révélé qu'ils disposaient d'au moins une exploitation agricole jusqu'en 1990. Selon eux, la destruction de leurs vergers ne s'est pas faite systématiquement. Les populations qui en disposaient en détruisaient progressivement à mesure que la ville s'étendait. Selon des témoignages à Niangon-Lokoua, « *les Ébriés disposaient de grandes plantations de cacao comme les Agnis* ». Ce qui signifie que la destruction du patrimoine forestier à la périphérie d'Abidjan a été initiée par les plantations de café-cacao et de palmier à huile. Selon les paysans, la responsabilité de la métropole dans la destruction de l'environnement est indiscutable, mais les cultures ont toujours précédé la récupération spatiale de la ville. Généralement, les espaces récupérés sont des jachères qui entourent en ce moment la métropole et sa banlieue (figure 1).

Figure 1. Paysage de jachère à Abidjan et sa banlieue



- 14 La carte présente une grande occupation spatiale des jachères aux alentours de la métropole. La forêt primaire a entièrement disparu, à l'exception des aires protégées. Les cultures pérennes se sont raréfiées à la périphérie abidjanaise. Par crainte d'un éventuel abattage de ces cultures, elles ont été remplacées par des cultures vivrières. Cette reconversion s'explique aussi par la forte demande urbaine en vivres. Mais la pression foncière entraîne une réduction significative du temps de jachère. La pratique agricole se fait maintenant sur le même espace sans qu'une seule année ne soit autorisée pour une mise au repos de la terre. Par ailleurs, à l'exception d'Akouè-Santai qui renferme encore d'agriculteurs (35 % de la population active), la culture du vivrier a été délaissée au profit des allogènes et allochtones. Parmi les quelques agriculteurs de ce village, il convient de préciser que plus de 60 % s'adonnent maintenant à une seconde activité pour augmenter leur possibilité à faire face aux besoins du ménage. La location de la terre constitue une autre source de revenus pour les autochtones. En effet, ils tirent avantage de la location quand les non autochtones bénéficient de la rente agricole. Le coût de la location varie entre 40 000 et 60 000 FCFA l'hectare par cycle de production (environ 6 mois). On procède dans le second cas par métayage c'est-à-dire que la production est partagée entre le propriétaire de la terre et celui qui l'a mise en valeur. Dans cette complémentarité, la terre devient rare et les paysans sont obligés de recourir à l'utilisation répétée de pesticides menaçant la sécurité alimentaire des populations. Les autochtones se plaignent de ne plus « manger naturel ». La pression exercée sur la terre ainsi que l'usage des intrants agricoles entraînent non seulement l'épuisement des sols, mais accélèrent la dégradation de l'environnement si bien que certains espaces non encore affectés à la construction urbaine ont aussi perdu leur couverture végétale. Le rendement agricole se réduit considérablement. Ainsi, pour fabriquer l'attiéké (le couscous de manioc), la nourriture principale des autochtones, ces villageois sont désormais ravitaillés en manioc frais dans les villages et villes de la banlieue abidjanaise. Il convient de préciser que l'attiéké est produit pour la commercialisation sur les marchés de la métropole. Mais pour produire le manioc consommé directement dans les ménages (le foutou), certains autochtones à l'exception de ceux d'Abidjan-Adjamé, s'éloignent de la ville pour trouver un espace de production. L'exception de ce village au cœur d'Abidjan s'explique par la perte totale de son espace agricole. Quant aux autres, la compétition avec les non autochtones devient rude du fait qu'ils sont tous devenus des villages d'accueil. Certains autochtones Ébriés sont même devenus minoritaires dans leur propre village (Koffi, 2010). Pour faire face aux diverses contraintes, les populations infiltrent les forêts classées environnantes, dont celle de l'Anguédédou.

L'agriculture, la principale cause de la dégradation de la forêt classée de l'Anguédédou

15 La forêt de l'Anguédédou qui appartient à la zone de forêt dense humide sempervirente est caractérisée par la présence d'une diversité d'espèces dont : l'avodiré (*Turraeanthus africanus*, Méliacées), l'aminion (heisteria parvilfolia, Olacacées). Mais cette formation naturelle n'existe plus à l'Anguédédou (SODEFOR, 2006). Conformément à la catégorisation des forêts (Forman, 2009), Anguédédou appartient désormais à la catégorie de forêt semi-naturelle. Il s'agit d'un espace naturel qui a subi une dégradation. Le rapport de la SODEFOR précise néanmoins que les espèces caractéristiques sont toujours présentes dans le recru forestier. Toutefois, la menace de dégradation naturelle reste grande; la forêt est située dans une zone très densément peuplée (Tableau 2). La densité d'Abidjan et des sous-préfectures voisines en 2000, est de l'ordre de 1575 hab/Km².

Tableau 2. Données démographiques de la ville d'Abidjan et des trois sous-préfectures voisines

	1990		2000	
	Population	Densité (hab./km ²)	Population	Densité (hab./km ²)
Abidjan	2 092 184	29 888	2 877 948	41 114
Anyama	112 922	147	138 296	180
Bingerville	51 799	77	56 357	83
Songon	41 652	89	53 289	113
Total	2 298 557	1 158	3 125 890	1 575

Source : Plan national de l'énergie, DCGTx 1990

16 Alors que la forêt naturelle n'occupe à peine 1,5 % de la superficie de l'Anguédédou, plus de 61 % de l'aire de cette forêt classée est aujourd'hui occupée par des terres agricoles (Tableau 3). Pour des implantations agricoles en forêt, il y a eu des concessions légales (2 185 ha) et des occupations sur attribution ou autorisation (540 ha) et 417 ha d'occupations spontanées (SODEFOR, 2006). Ces occupations sont le fait surtout de la pratique agricole, mais aussi de l'urbanisation et de fermes avicoles (Tableau 4). Dans la forêt ont été construites des habitations dans des villages ou campements de sociétés agro-industrielles (TRCI, PALMCI) et CNRA. Les manœuvres de ces structures constituent autant que les clandestins, des menaces pour la forêt classée. Ils développent des cultures vivrières. La forêt est d'autant plus menacée que le système extensif de culture itinérante sur brûlis est encore pratiqué. La SODEFOR annonce en outre l'existence de nombreux élevages avicoles aux alentours de la forêt. Par ailleurs, la pression démographique est si forte que la forêt a subi 5 déclassements depuis son existence (Tableau 5). En 2003, 185 ha ont été déclassés. Un an après, 424 ha ont été déclassés, à la demande des onze villages riverains de l'Anguédédou, soit un total de 609 ha déclassés en seulement deux ans. Ainsi, malgré qu'elle ait bénéficié de 3165 ha d'extension entre 1939 et 1943, la superficie de la forêt de l'Anguédédou est passée de 7940 ha à sa création en 1930 à 5061 ha aujourd'hui. Le bilan des modifications se résume donc à une réduction spatiale de 2 879 ha. La forêt de l'Anguédédou a perdu 88 % de sa superficie originale (Koffi, 2007). En plus des menaces sur la flore, la forêt n'est pas à l'abri de la disparition d'espèces animales. La forêt est pauvre en ressources animales suite à la destruction progressive de leur habitat. Elle reste en outre soumise au braconnage du peu de faunes survivant, et à la chasse aux papillons pour la vente aux collectionneurs (SODEFOR, 2006). L'étude de Chapin et al. (2000) averti que les espèces d'oiseaux et de mammifères sont les plus menacées d'extinction par la dégradation de l'environnement. Après l'exploitation agricole dans cette forêt classée, la SODEFOR doit désormais faire face aux bâtis. Plusieurs ménages s'y sont établis. La parcelle "Ayakro" de 74 ha initialement agricole est en train de devenir urbaine après un lotissement sommaire non officiel. Ce processus d'installation d'habitats sur les espaces préalablement occupés par l'agriculture est semblable à celui de la ville, dans son extension. Cela est d'autant plus préoccupant que les hommes ont changé à l'échelle mondiale, 40 à 50 % des prairies et des forêts en espaces agricoles et l'urbanisation (Chapin et al. (2000). Or, l'urbanisation diffuse provoque une destruction durable de la forêt.

Tableau 3. Occupation du sol

Terrain	Superficie	Pourcentage
Agriculture	3 257	61,8 %
Forêt sur sol ferme	1 959	37,1 %
Forêt sur sol hydromorphe	14	0,3 %
Non boisé (pistes et bâtiments)	40	0,8 %
Total	5 270	100 %

Source : SODEFOR, 2006

Tableau 4. Occupations spontanées

Désignation de la parcelle	Nature et numéro du texte	Superficie (ha)		Spéculation
		Attribué	Mise en valeur	
GVC d'Abadjin-Kouté	Néant		163	hévéaculture
Grand Séminaire d'Anyama	Néant		15	Cultures vivrières
Boka	Néant		10	Caféier et vivriers
Village d' Ayakro	Néant		74	Lotissement (habitation) et cultures
Horticulteurs	Néant		7	Horticulture, ferme avicole et habitations
Adouko Ahou	Néant		52,25	Hévéa et cultures vivrières
J. B. Kouamé	Néant		2	Ferme avicole et culture vivrière
Village d' Alokoua	Néant		23	Lotissement (habitations)
Ado Mathurin	Néant		6,75	Hévéa, fermes et piscicole
Projet horticole de la SODEFOR	Néant		64	Horticulture et jachères
Total			417	

Source : SODEFOR, 2006

Tableau 5. Texte définissant la forêt classée de l'Anguédédou

Arrêté numéro	Date	Objet	Surface (ha)	Surface totale (ha)
2 314 AG	22 /11/1930	Classement de la « réserve de l'Anguédédou »		7 940
2 359 SE	15/10/1935	Les réserves deviennent « forêts domaniales classées »		
3 080 SE	14/10/1935	Extension	+ 1 350	9 290
3 299 SE	21/09/1942	Extension	+ 1 340	10 630
3 411 SE	22/09/1943	Extension	+ 475	11 105
		Bornage et déclassement partiel	- 1 895	9 210
1 000 SE	10/02/1953	Déclassement	- 22	9 188
8 357 S.ET	16/11/1953	Promulguant le décret du 31/10/53 portant création du parc national du Banco	- 515	
10 469 SEF	13/11/1957	Déclassement	+ 18	8 691
393 AGRI. DOM	14/04/1964	Mise à disposition	- 343	8 348
912 AGRI. DOM	14/08/1972	Puis extension suivie de		

994 AGRI. DOM	24/09/1973	Immatriculation foncière	- 1 060	7 288
1002 AGRI. DOM	24/09/1973	Immatriculation foncière	- 1 308	5 980
492 AGRI. DOM	14/05/1973	Mise à disposition		
261 MINEFOR	05/04/1975	Déclassement	- 268	5 712
Sans texte	1975-1980	Emprise routière	- 42	5 670
66 MINEFOR	27/12/1982	Déclassement	- 90	5 580
Sans texte	1989-1990	Récupération et replantation	+ 90	5 670
Sans texte	2003	Mise à disposition du parc de Banco	- 185	5 485
451 MINEF/CAB	11/06/2004	Déclassement	- 424	5 061

Source : SODEFOR, 2006

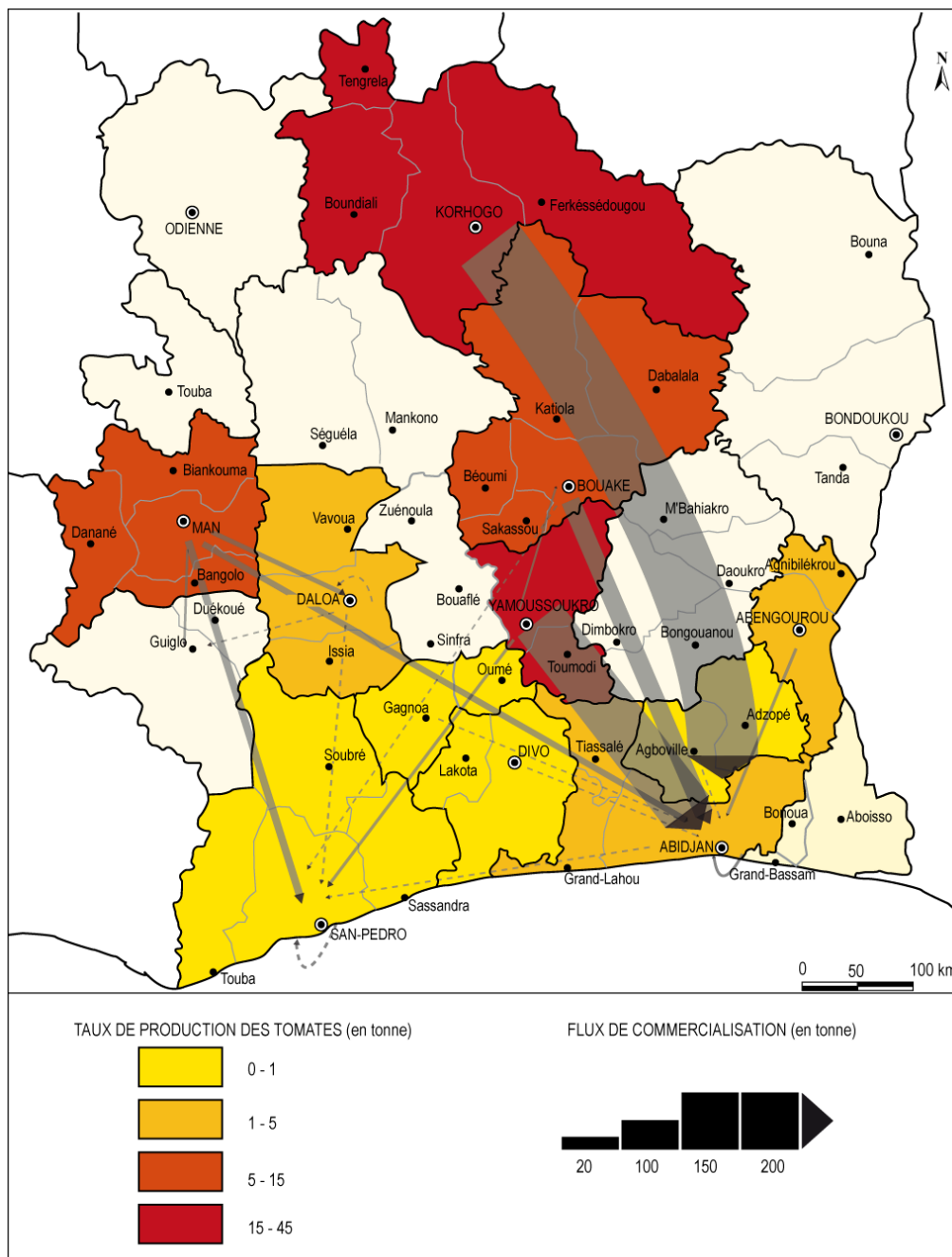
L'étalement urbain : une destruction durable et définitive du patrimoine naturel

- 17 « Le dynamisme de Lagos comme un centre urbain ne peut être arrêté, mais les mesures de précaution peuvent être prises pour limiter son influence sur la périphérie » (Oloto, et al., 2012). Si la ville est reconnue ces dernières années comme l'un des facteurs majeurs de dégradation de la nature (Koffi, 2007), il est à craindre son mode de destruction, à comparer à celui de l'agriculture. En effet, quand la ville occupe un espace, la possibilité de régénéscence de la forêt devient très improbable. « Le quartier II Plateaux de Cocody a été créé sur notre terre sans qu'on reçoive des terrains de compensation. Cette terre est aujourd'hui irrécupérable. Elle ne peut plus jamais nous revenir. Aussi, on ne peut plus faire l'agriculture. Comme on a perdu notre activité, on est obligé de brader le reste des terres. Et la perte, c'est pour toujours ». Ce sont les propos d'une autorité coutumière d'Abidjan-Adjamé, s'exprimant sur les impacts de l'urbanisation. Pour le logement des citoyens, la forêt est en train de disparaître à Abidjan. Les volontés de verdissement des autorités ne peuvent compenser ces pertes. En outre, la métropole exerce une grande influence sur les zones de production agricole et participe ainsi à la dégradation de l'environnement forestier ivoirien. Cette influence va au-delà de ses frontières.

La très grande aire d'influence de la métropole

- 18 « Nous sommes entrés dans le siècle urbain : plus de monde d'entre nous vit dans les zones urbaines que dans les zones rurales » (Forman, 2008). Les villes doivent alors faire face à la demande croissante de logements. Mais « avec l'étalement urbain, la ville roule souvent sur les terres agricoles et naturelles. Elle dévore beaucoup de ses proches ressources naturelles et culturelles, appauvrit la terre et nous » (Forman, 2008). C'est l'exemple d'Abidjan, dans son développement. « Au début du siècle dernier, la majeure partie du pays ébrié était recouverte par une végétation forestière. Après un siècle d'exploitation et d'aménagement de ce territoire, la couverture végétale s'est en grande partie dégradée. En 2000, la forêt ne couvre plus que 23 % de l'espace terrestre, tout le reste ayant été transformé en terres agricoles et en zones bâties » (Koffi, 2007). Avec sa forte population, la ville est aussi responsable de la dégradation de l'environnement naturel. Cela se justifie par la forte demande en denrées alimentaires qui suscite une augmentation des aires de production vivrière chez les agriculteurs. L'urbanisation entraîne une augmentation du niveau de consommation et de la demande citadine de produits agricoles. Cela provoque des recompositions spatiales qui s'expliquent par le fait que certains vivriers sont devenus marchands (Chaléard, 1996; Babo, 2010). Ce regain d'intérêt pour les vivriers accompagne la forte urbanisation qui fait des villes de grands marchés de consommation. De par sa grande influence avec une population de plus de 3 millions d'habitants (estimations INS, 2007), plusieurs zones du pays produisent presque exclusivement pour la capitale économique, comme en témoigne la carte de distribution de la tomate à partir des données recueillies à l'OCPV (Figure 2).

Figure 2. Zones de production et distribution de la tomate en Côte d'Ivoire



Sources : Office d'aide à la Commercialisation des produits vivriers (OCPV), 2010

Réalisation : Dr. Oura K.R., 2011

19 En regroupant plus 10 % de la population totale nationale, Abidjan exerce une grande influence sur les autres localités du pays en matière d'approvisionnement en produits agricoles. Ainsi, après avoir exercé une grande pression sur les espaces agricoles de sa banlieue, la ville étend son influence sur l'ensemble du pays. Ses besoins en consommation du manioc ont provoqué des mutations agricoles au profit de ce féculent (Oura, 2010). La sous-préfecture de Bonoua, située à une soixantaine de kilomètres, fournit en effet à elle seule 40 % de manioc frais. Par ailleurs, la pression démographique étant l'une des causes de dégradation forestière, l'urbanisation d'Abidjan a modifié de façon significative son environnement immédiat. L'intensification agricole autour de la métropole, pour répondre à sa demande en vivres, a transformé l'espace en jachère. La production vivrière environnante ne pouvant satisfaire à tous les besoins métropolitains, Abidjan a étendu sa demande en vivres sur l'ensemble du pays. Même les denrées périssables comme la tomate ne sont plus fournies localement.

20 La ville est ainsi responsable des mutations qui s'opèrent aujourd'hui dans le monde rural ivoirien. En plus de la demande en vivres, l'urbanisation participe à la destruction de la

forêt à travers la consommation du bois de chauffe dans les ménages urbains. « *Partout, la forêt a disparu pour faire place aux constructions. Même les espaces protégés n'ont pas pu échapper à la dynamique de l'urbanisation* » (Koffi, 2007). La demande de bois a même suscité une infiltration de la forêt classée. Selon le Plan de l'Aménagement de l'Anguédédou, les prélèvements de produits en forêt sont intenses et sont le fait autant des villageois riverains que des Abidjanais :

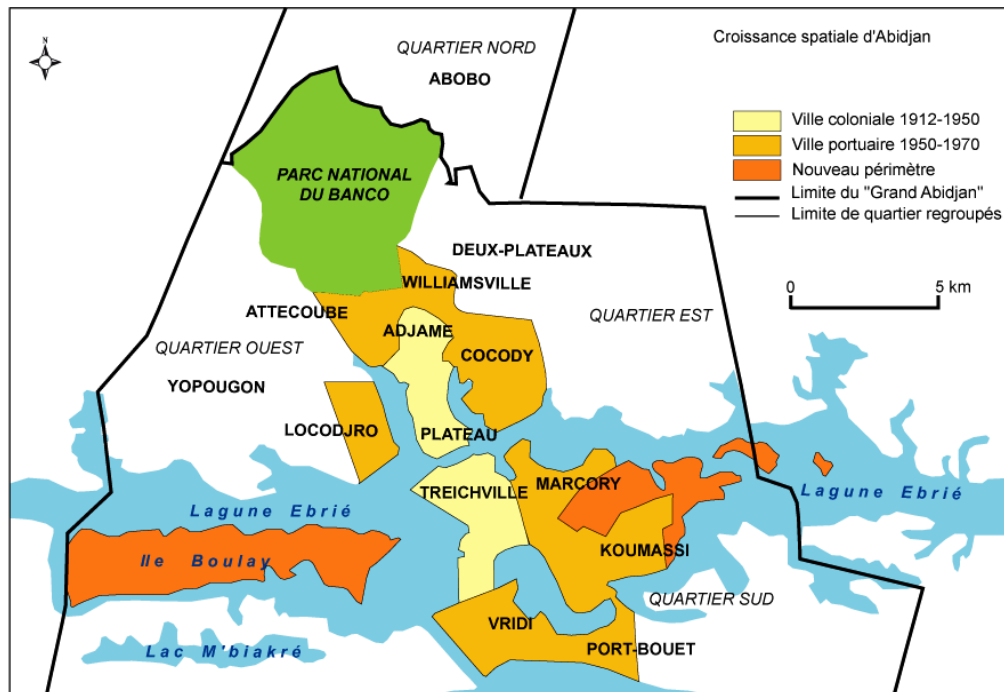
- Écorces et feuilles médicinales (notamment l'acajou);
- Les feuilles de *Thaumatococcus* (feuille d'attiéké);
- Bois de chauffe et de service (perches) pour les constructions informelles de l'habitat urbain;
- Fruits forestiers (attia).

21 La croissance des villes est une cause non négligeable de la demande pour le bois de feu et le bois de service, car entraînant généralement une réduction du couvert forestier dans la zone périurbaine souvent dans un rayon au-delà de 50 à 100 km (Demenou, 1997). La majorité des ménages en Côte d'Ivoire utilise le charbon de bois (zone urbaine) et le bois (zone rurale) comme combustible pour la cuisine. Les estimations selon les données du ministère des Mines et de l'énergie (Direction de l'énergie, consommation nationale de biomasse, 2003) sont alarmantes. La quantité de sous-catégorie de biomasse propre brûlée en tonnage par an est composée de 1 400 000 de bois, de 1 666 000 de charbon de bois, de 68 000 de résidus végétaux et de 4 068 000 de production de charbon. La consommation d'Abidjan doit avoir connu une hausse avec l'afflux de populations au lendemain de la crise militaro-politique de 2002. L'étude faite par Demenou révèle dans le cas du Cameroun que les habitants des villes vont souvent chercher du bois de feu dans les forêts environnantes. La recherche de bois de chauffe et de charbon de bois est l'une des principales causes d'infiltration du Parc du Banco et surtout de la forêt classée d'Anguédédou, selon la SODEFOR, l'agent privilégié de la politique de protection des aires protégées en Côte d'Ivoire. Si l'urbanisation est tenue pour responsable dans la dégradation forestière du fait de la consommation accrue de produits agricoles, la métropole d'Abidjan participe davantage à cette destruction et cela va au-delà des frontières de la région des Lagunes. En outre, la ville grignote son espace environnant qui n'est plus restitué pour la pratique agricole encore moins pour la régénérescence de la forêt. Cet accaparement d'espace constitue la seconde forme de destruction de la nature imputable à la ville.

L'extension urbaine d'Abidjan et la récupération de l'espace environnant

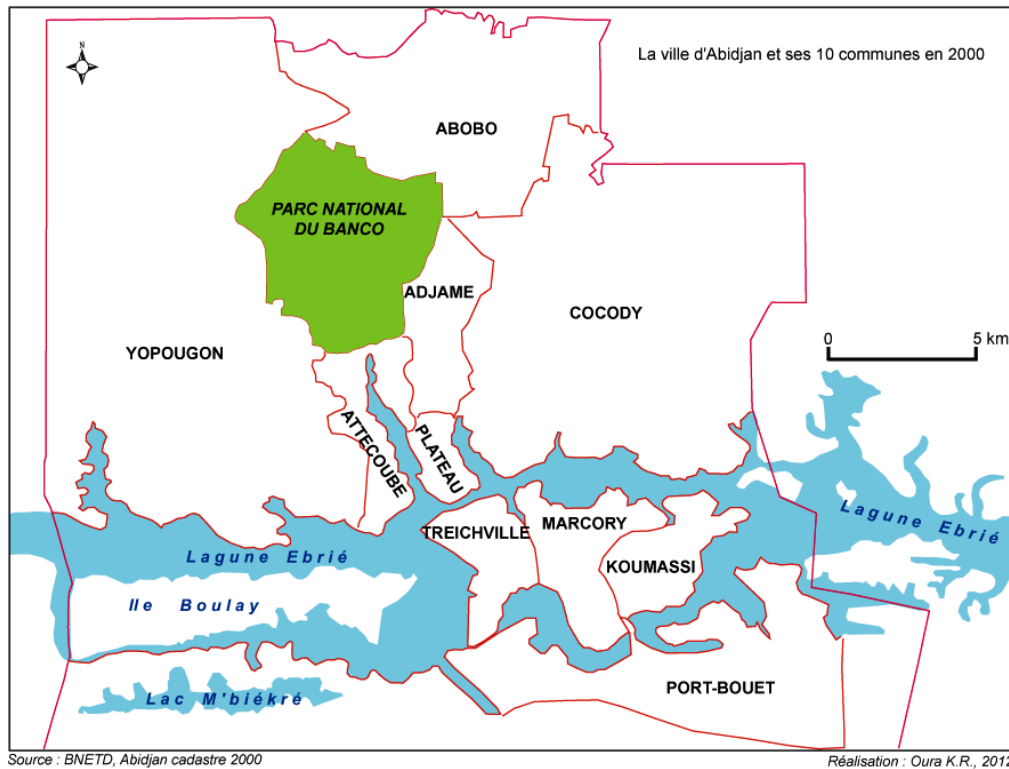
22 L'extension d'Abidjan suscite une occupation spatiale du couvert végétal. « *L'urbanisation d'Abidjan s'est faite au détriment du couvert forestier. Elle a nécessité la destruction de plusieurs centaines d'hectares de forêts* » (Koffi, 2007). L'auteur affirme qu'Abidjan est une ville bâtie sur la forêt.

Figure 3. Premières étapes d'évolution d'Abidjan



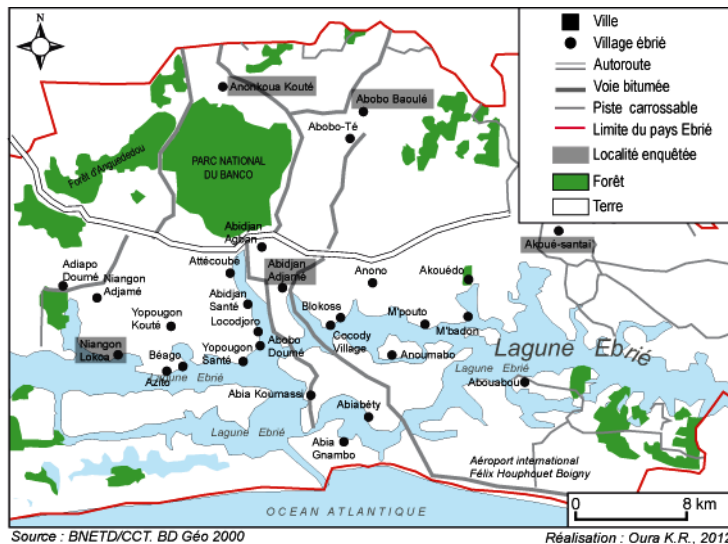
Source : Antoine P. & Herry C., 1983 La population d'Abidjan dans ses murs : dynamique urbaine et évolution des structures démographiques entre 1955-1978

23 Depuis 1912, Abidjan a connu plusieurs étapes d'évolution qui mettent en exergue sa remarquable dynamique spatiale (Figure 3). Dans son avancée, elle occupe une partie importante des terroirs ruraux environnants. La ville, par le biais de la commune de Cocody, occupe aujourd'hui une grande partie de la superficie du finage d'Akouè-Santai qui fait pourtant partie de la commune de Bingerville à l'est de la métropole. La plupart de ces terres occupées ont servi à construire des cités immobilières : Lonaci, Cnps, Fehkessé, Bnetd, Sicogi, Palmas et Génie 2000, etc. Les constructions immobilières occupent des espaces ruraux dont les lots ne coûtaient que 400 à 600 FCFA le mètre carré. Avec le rétrécissement de l'espace, le lot de 600 m² est vendu maintenant à plus de 6 millions de FCFA. Le quartier Paris-Village occupe lui seul trois hectares du patrimoine villageois. L'abandon progressif de l'agriculture par les populations de l'autochtonie Ébrié s'explique par la diminution continue de l'espace agricole. À Abidjan-Adjamé où l'enquête n'a révélé aucune existence d'agriculteurs, les habitants sont contraints de se reconvertir dans d'autres activités principalement les activités urbaines. « S'il y a encore un cultivateur dans ce village, je ne le connais pas », nous a répondu un autochtone d'Abidjan-Adjamé pour évoquer la perte de l'activité agricole dans le village. Outre les emplois de la fonction publique et des sociétés privées, la jeunesse s'adonne désormais aux activités informelles pour survivre. Cette situation contraignante s'explique par l'inexistence de terre agricole. Les terrains de leurs parents ont été vendus pour la construction de logements. La rente foncière due à la forte demande de terrains de construction a accéléré le processus de vente de terre autour d'Abidjan. Il faut des constructions innovantes et abordables qui aideront à maximiser l'utilisation efficace des terres (Oloto et al., 2012). Ils proposent par exemple des « blocs tours d'habitation comme un moyen rapide, rentable et fiable d'offrir des logements qui sont abordables et permet d'économiser les terres arables et les végétations ». Le village d'Abidjan-Adjamé a été entièrement « phagocyté » par la ville au point où il est devenu l'un des quartiers de la commune d'Adjamé. Niangon-Lokoua est en passe de perdre tout son espace agricole quand les quelques cultivateurs d'Akouè-Santai et d'Aboobo-Baoulé sont obligés d'aller à de longues distances pour pratiquer l'agriculture. Les techniques agricoles ivoiriennes étant restées archaïques même aux alentours de la métropole; l'agriculture périurbaine ne peut être résistante à l'urbanisation. Et les paysans sont chaque année repoussés par l'avancée rapide la ville (Figures 3 et 4).

Figure 4. Limites actuelles de la métropole

- 24 L'avancée d'Abidjan est remarquable. Contrairement à l'agriculture qui peut permettre à la nature de se régénérer après de longues années de jachère, la ville occupe de façon durable l'espace en y détruisant sa forêt. C'est d'ailleurs le principal cas où la déforestation prend réellement son sens. Avec l'extension urbaine, la forêt est durablement voire définitivement détruite alors qu'au moins, la structure forestière se reconstitue avec le temps lorsqu'il s'agit de l'agriculture. C'est pourquoi Oloto et al. (2012) proposent la construction d'immeubles de grande hauteur comme alternative à l'expansion actuelle de la population pour sauver la terre. Si l'agriculture est indiscutablement l'une des principales causes de la déforestation en Afrique, celle due à l'étalement urbain exerce un effet durable sur la nature. Au niveau de la métropole, le double effet de l'agriculture et l'urbanisation ont fait disparaître, à l'exception du parc du Banco, le patrimoine forestier (Figure 5). Dans le Nord-Est, la forêt du Parc demeure intacte même si les agents de la SODEFOR déplorent quelques grignotages à la périphérie. Les constructions s'étalent au détriment de la nature. À mesure que la ville s'agrandit, les lots périphériques des communes populaires (principalement Abobo) sont les plus accessibles aux classes moyennes, car ils coûtent moins cher. Ces populations qui s'installent sur ces nouveaux terrains ne disposent généralement pas de moyens suffisants pour bâtir des habitats en hauteur. Ce qui a un impact sur la distribution spatiale des constructions favorisant ainsi leur étalement. En effet, les ventes de lots et le mode de construction se font sans aucun contrôle de l'État. Le manque de moyen est la cause de l'étalement (Oura, 2010). Se prononçant sur le cas de Bonoua, l'auteur explique que la réduction des revenus paysans (les principaux constructeurs) est à l'origine de la raréfaction des constructions en hauteur à la périphérie urbaine. En fait, l'agriculture principalement, l'ananas-culture est en crise dans cette localité. Et cela se passe dans un contexte où le coût des matériaux de construction est à la hausse. La construction des quartiers périphériques ne se fait pas d'un seul coup puisque ce sont des particuliers qui bâtissent leurs maisons selon leurs propres moyens. Ainsi, entre les premières constructions, se développe l'agriculture d'interstice en attendant les autres constructions. Ce qui met en exergue une complémentarité entre l'extension de la ville et l'agriculture au détriment de la biodiversité. Que fait l'État pour prévenir une telle destruction?

Figure 5. Lambeaux de forêt dans le périmètre métropolitain d'Abidjan



Stratégies et limites dans la politique de lutte contre la destruction de l'environnement autour de la métropole

25 « L'État a l'initiative presque totale en matière d'organisation de l'espace urbain » (Schteingart, 1986). Il lui revient donc d'œuvrer pour une économie de l'espace périurbain de la métropole.

Les mesures de l'État restent faibles et manquent parfois d'anticipation

« Le développement d'Abidjan a été fortement planifié sur le cadre de plusieurs plans urbains successifs. Il a été supporté par une ambitieuse politique de logements publics... La construction des quartiers d'Abidjan et la répartition de la population et de la croissance sur ces quartiers peuvent être considérées comme directement produites par la réalisation de la politique de l'habitat » (Parenteau et al., 1992).

26 Il s'est agi du plan de la SETAP (Société pour l'Étude Technique d'Aménagements Planifiés) de 1960; du plan d'urbanisme de l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région d'Abidjan) de 1969; du plan directeur de 1974; du plan MTPCU (ministère des Travaux Publics et des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme) de 1976. Chacun de ces plans tentait en quelque sorte d'anticiper sur les développements spontanés (Parenteau et al., 1992). Cette politique initiée dès l'indépendance pour contrôler la croissance démographique et spatiale semble aujourd'hui inefficace. Ces dispositions pour une ville durable ont manqué de suivi.

27 Chaque année, les pluies diluviennes font des dégâts et les mesures de construction des habitats sont prises au niveau du Ministère de l'urbanisme pour réduire les constructions anarchiques. Ces mesures obéissent au souci de favoriser d'une part un meilleur écoulement des eaux de pluie et limiter d'autre part les risques d'inondations qui font assez de victimes (21 morts entre le 11 et 15 juin 2009; 9 morts le 16 juin 2011, selon le quotidien Le Patriote du 23 juin 2011). La prise de conscience née des menaces sur l'environnement naturel et urbain s'est traduite en Côte d'Ivoire par une mise en place progressive d'un cadre juridique et institutionnel à partir des années 1970 avec la création le 8 juin 1971 d'un Secrétariat d'État, chargé des parcs nationaux et du Secrétariat d'État chargé de la reforestation (ministère de l'Environnement). En ce qui concerne la protection des aires protégées, les résultats restent mitigés au regard de l'infiltration continue des hommes à l'échelle nationale. Il en est de même que les luttes au niveau de l'environnement urbain. Les mesures semblent inefficaces et les événements malheureux se répètent chaque année mettant en exergue l'insuffisance des dispositions prises par les autorités pour faire face aux effets de la dégradation environnementale au niveau de la capitale économique. Par ailleurs, il semble que la croissance exponentielle de la population s'oppose à tous les efforts entrepris par les gouvernants. Mais les mesures ne prennent pas suffisamment en compte deux défis majeurs auxquels doit répondre la métropole : le logement des habitants et leur possibilité à ne nourrir.

« Les politiques urbaines menées jusqu'à l'heure actuelle en Afrique ont fait la preuve de leur échec, du moins si on leur assigne le triple objectif de maîtriser la croissance urbaine, de promouvoir des logements accessibles au

grand nombre et de satisfaire aux besoins essentiels en matière d'équipements et de services publics » (Marie, 1988).

28 En Côte d'Ivoire, l'extrême pauvreté des populations s'accroît, elles ne peuvent disposer de moyens nécessaires pour se procurer des bouteilles de butane. Or la consommation de gaz pourrait atténuer celle du bois de chauffe et de charbon, polluants et destructeurs de l'environnement. C'est aux gouvernants qu'il revient donc de susciter une consommation de gaz butane dans les ménages. « *La cuisson des aliments dans les ménages ordinaires ivoiriens se fait en grande partie (80 %) grâce à l'utilisation de sources d'énergie non renouvelable (bois de chauffe, charbon de bois)* » (Koffi (2007) citant Touré, 2002). L'auteur précise qu'en 1991, les prélèvements au niveau de la région des lagunes (Abidjan et ses environs) ont été estimés à 4 900 000 tonnes de bois.

29 Il faut donc créer des conditions d'accès à la consommation de gaz. Cela passe par la réduction du coût des bouteilles 6 kg et 12 kg (respectivement 25 000 et 35 000 FCFA), des prix inaccessibles à tous les ménages. Quant au coût du chargement, ils s'élèvent à 2000 et 4500 FCFA. En outre, le ravitaillement des dépôts de vente est irrégulier si bien que les ménages sont contraints de recourir à la consommation du charbon. Au-delà des échecs, la politique environnementale à l'échelle métropolitaine ne semble pas mener le combat en amont. C'est le cas par exemple de la récurrente question de l'inondation. Il faut en fait lutter au préalable contre les causes majeures qui sont la résultante de l'érosion provoquée par la destruction de la couverture végétale au niveau de la ville et de ses environs. En fait, l'érosion des sols due aux diverses sortes d'activités humaines : pratiques agricoles, exploitations forestières, pâturages, constructions de routes et de bâtiments, etc. peuvent modifier le rythme d'écoulement de l'eau de pluie. Or les activités anthropiques qui en sont les causes principales continuent de s'exercer en toute liberté autour de la ville. En outre, l'étalement urbain ne figure pas sur la liste des mesures entreprises par les responsables de lutte contre la dégradation de la biodiversité au niveau de la capitale économique. À cela s'ajoute le manque de rigueur en ce qui concerne le respect des lois et mesures prises. Selon le rapport sur le Profil environnemental de la Côte d'Ivoire, les responsables de protection environnementale n'appliquent pas avec rigueur les lois et règlements de l'environnement déjà élaborés. En outre, les institutions gérant l'environnement ne sont pas dotées de moyens financiers, matériels et humains capables de mener une lutte efficace. Ce manque de moyens est d'ailleurs évoqué par les responsables eux-mêmes. C'est ainsi que la forêt classée de l'Anguédédou, située à la périphérie d'Abidjan, le centre de décisions de l'État, n'a pu échapper à l'infiltration humaine. Or, le parc du Banco et la forêt classée jouent un rôle de maintien de la nappe phréatique, tant en qualité qu'en quantité. Lauginie (2007) indique que « *sept forages de la société de traitement d'eau, la SODECI, ont déjà dû être abandonnés pour des raisons de pollution* ». La destruction continue de la forêt de l'Anguédédou peut provoquer à la longue, l'abandon d'autres forages mettant en péril l'approvisionnement en eau de la capitale économique. Comme la politique de protection de la forêt, le manque de rigueur est constaté dans la lutte en milieu urbain. Lauginie (2007) le fait savoir lorsqu'il indexe le laxisme dans le contrôle et la planification de l'utilisation des ressources naturelles. La législation existait, mais l'application des mesures en vigueur était le plus souvent difficile à appliquer, précise-t-il. Pour l'auteur,

« il est évident que le parc du Banco ne sera sauvé que si les mesures nécessaires en termes d'aménagement de l'espace urbain sont prises et respectées ». Lauginie déplore aussi « l'absence d'un plan national de conservation de la nature et le trop fréquent manque d'appui de la part des autorités administratives et politiques, les faibles encadrements du personnel et suivi des actions sur le terrain, l'octroi de budget le plus souvent symbolique ».

30 La préservation de nos parcs et réserves dépend de la façon dont l'État va faire respecter les lois.

31 Le manque de rigueur chez les autorités et l'insuffisance des moyens de lutte auxquels s'ajoutent le fort taux démographique et le manque de sensibilisation et d'information sur les dangers de la dégradation environnementale constituent une menace certaine au niveau de la capitale. La formation et la mobilisation des populations par des actions concrètes sur le terrain s'avèrent nécessaires (Bruzon et al., 2006). Il est à déplorer que l'État se soit chargé seul de la lutte contre la dégradation des forêts. Une gestion intégrant les populations autochtones,

propriétaires des terres au niveau de la métropole, pourrait atténuer les effets anthropiques sur l'environnement.

- 32 Les populations d'Anonkoua-Kouté se plaignent de ne pas être associées aux décisions concernant l'avenir des aires protégées.

« Nous avons cédé nos terres et depuis longtemps l'État ne nous a pas encore dédommagés. Nous avons aussi le droit de protéger cette forêt, car nous avons dû abandonner plus de trois mille hectares de plantations. Les décisions sont prises dans les bureaux et nous sommes aujourd'hui considérés comme des clandestins si nous mettons le pied dans le parc. Pourtant des étrangers continuent de le pénétrer ».

- 33 À la question de proposer des solutions à la dégradation des aires protégées, les autorités coutumières d'Anonkoua-Kouté ont suggéré qu'ils soient désormais associés à la prise de décisions. « *Nous supplions l'État. Il ne faut pas que les gens restent dans les bureaux. Il faut associer les riverains. On nous impose tout et on n'est pas d'accord. C'est ce qui est source de conflits entre nous* ». Les habitants déplorent également l'usage de la force.

« Au départ, l'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) employait la force. Si les agents appréhendent quelqu'un, on doit payer jusqu'à 700 000 FCFA pour sa libération. C'est inacceptable! Mais le chef actuel a échangé avec les responsables de l'OIPR, et la solution a été trouvée que le Parc soit protégé. Et ça a été fait. Il faut donc qu'ils aident la population à les aider. C'est la collaboration, comme on le fait aujourd'hui avec l'OIPR ».

- 34 Les villageois disent qu'ils ne peuvent accepter de faire des sacrifices que si l'État les considère comme les propriétaires originels. Ainsi, la collaboration avec l'OIPR a modifié leur comportement. Ils acceptent d'acheter le bois de chauffe et le charbon et ne les prélèvent plus dans le Parc. Landry (2011) fait partager l'exemple du Canada :

« Le processus d'évaluation environnementale constitue, potentiellement, une façon concrète pour les peuples autochtones du Canada de participer aux décisions concernant l'aménagement du territoire. Les développements en ce domaine ont, entre autres, permis de confirmer ou de réaffirmer l'obligation de consulter (et d'accommoder) les peuples autochtones chez les décideurs ».

- 35 Au sujet de la forêt de l'Anguédédou, le manque de collaboration a été soutenu comme la principale cause de l'échec. « Allez-y voir Anguédédou, c'est un désert parce que nous les propriétaires, ne sommes pas associés. Tout le monde y fait ce qu'il veut ». Par ailleurs, les villageois accusent leurs voisins d'Anyama qui se disent propriétaires de la terre de l'Anguédédou. « Il y a un problème de limite qui se pose entre nous. Nous revendiquons le même espace. C'est l'un des problèmes qui se posent dans la forêt classée. Or tous les villages de la forêt sont sur notre terre », expliquent les chefs coutumiers d'Anokoua-Kouté. Il faut des mesures particulières à ce sujet sinon les efforts de la SODEFOR risquent d'être insuffisants. Landry (2011) suggère une cogestion pour la gestion de l'environnement et des terres des autochtones. Les échecs dans la politique de préservation des forêts aux alentours d'Abidjan ont déjà provoqué la disparition de 9 forêts classées (Tableau 6). Même si ces dispositions doivent être prises, la rapide croissance démographique constitue un autre problème majeur auquel la SODEFOR et l'État doivent faire face.

Tableau 6. État des aires forestières protégées de la ville d'Abidjan en 2007

Nom de forêt	N° et date de classement	Superficie (ha)	Localité	État actuel
Abobo	487 du 08/02/1946	310	Abidjan	disparue
Abouabou	1659 et 2162 du 03/06/33 et 23/03/1955	900	Abidjan	Disparue
Biétri	3387 et 4267 du 26/10/34 et 22/08/1949	150	Abidjan	Disparue
Canal de Vridi	837 du 26/03/1937	350	Abidjan	Disparue
Ile-Boulé	2919 et 9871 du 04/11/31 et 29/08/196	700	Abidjan	Disparue
Lac Bakré	1576 du 06/06/44 et 2350 du 18/08/1944	740	Abidjan	Disparue
Niangon	3960 et 1177 du 06/12/45 et 09/12/1959		Abidjan	Disparue
Parc National du	1027 du 31/10/59	3290	Abidjan	3000 ha

Banco				
Port-Bouet	43 23/SE/F et 2162 du 04/12/43 et 23/03/1955		Abidjan	disparue
Vridi	937 du 06/10/1959	265	Abidjan	disparue

Source : B.N.E.T.D, ministère des Eaux et Forêts et Koffi, 2007

La forte croissance démographique d'Abidjan : un problème pour les gouvernants

36 La population actuelle de Lagos s'élève à plus de 10 millions et devrait atteindre 24 millions en 2020 (Oloto et Adebayo, 2012) quand celle d'Abidjan a atteint les 3 millions d'habitants. Celle population perturbe la politique environnementale. Au niveau économique, l'activité informelle se développe dans l'anarchie.

« Les installations anarchiques sous les lignes à haute tension ont pris de l'ampleur à Yopougon. On aperçoit des garages, des menuiseries, des tapisseries. Un peu plus loin, vendeurs de briques, du sable, quincailleries et autres magasins et kiosques à café et gares routières se disputent l'espace. Pourtant les dispositions étaient prises lors des ouvrages de la Compagnie ivoirienne d'électricité (Cie) pour garantir la sécurité des usagers et des riverains» (Fraternité Matin du 30 août 2012).

37 Les gouvernements ne parviennent pas à les réorganiser et les impacts environnementaux sont considérables. Les arbres longeant les rues sont détruits dans les communes d'Abobo et de Yopougon qui abritent la majorité des habitants d'Abidjan. Certaines activités s'installent sur les caniveaux à l'origine d'incessantes inondations. Par le manque de rigueur des autorités municipales, les tentatives de réalisation d'espaces verts demeurent infructueuses. Sans doute parce que l'intérêt est le plus accordé aux habitats et aux activités économiques. À la commune commerciale Adjamé, les arbres ont fait place aux étalages qui côtoient les ordures quand la commune du Plateau présente un beau paysage avec des immeubles régulièrement peints (Steck, 2005) même si elle n'échappe pas parfois au dépôt sauvage d'ordures provoqué par le croît démographique. La ville est finalement confrontée à la pollution et à la nuisance abidjanaise. Avec la création d'un ministère de lutte contre l'insalubrité, l'espoir de voir la ville d'Abidjan propre renaît. Mais comme les autres gouvernants, les actes manquent de suivi. Les commerçants qui ont été délogés ont réoccupé les trottoirs. À ce rythme, les résultats risquent de ressembler malheureusement aux premiers. Car la rigueur des autorités ainsi que le suivi permanent des actions menées sur le terrain, manquent encore à cette nouvelle politique. Il manque à la politique de déguerpissement, un contrôle rigoureux. « *Les multiples opérations de déguerpissement menées par la Cie n'y ont rien changé. Les responsables de la Cie ont eu des échanges avec les différents ministères responsables de la salubrité pour aider à assainir les couloirs électriques. Malheureusement, la situation demeure* » (Fraternité Matin du 30 août 2012). S'il y a six mois, les opérations de déguerpissement du Ministère ont été saluées au sein de la population abidjanaise, le constat actuel est malheureusement le retour des commerçants à leurs places initiales. Tous ces comportements font échouer les différentes politiques de lutte environnementales au niveau de la métropole. Le laxisme dans l'application des textes réglementaires est aussi responsable de cette anarchie. « *Les occupants disent payer des taxes quotidiennes* » (Fraternité Matin du 30 août 2012). Il y a donc des gens qui tirent parti de ces installations. Mais pourquoi l'État n'intervient-il pas cependant dans la vente des terrains, du moins pour un contrôle efficace de la dynamique spatiale?

La politique autochtone de lutte contre l'extension urbaine reste inefficace

38 La politique de protection environnementale doit prendre en compte la maîtrise de l'espace périurbain et aux alentours des aires protégées.

39 Conscients de l'avancée rapide de la ville, tout le peuple Ebrié (ou Atchan) a décidé de mener une lutte commune. « *On se met ensemble pour gérer notre patrimoine. On n'attend rien de l'État. Ce combat, c'est nous qui devons le mener d'abord* ». Ce propos recueilli auprès des jeunes d'Abobo-Baoulé est confirmé dans presque tous les autres villages. Les jeunes de Niangon-Lokoua font remarquer que ce sont leurs parents qui ont construit tous les équipements socio-économiques du village. Selon eux, l'État fait des promesses qu'il ne

tient jamais. Car, depuis l'indépendance, il a été décidé que chaque village reçoive de lui, une somme en compensation de la perte d'espace.

« Les usines sont installées sur nos terres et nous les jeunes autochtones, devons être privilégiés dans le choix des employés. Mais, rien! Comme l'État n'a pas tenu son engagement, il ne peut donc pas contrôler la gestion des terres. Chacun est libre de gérer sa terre comme il l'entend, pour survivre », précisent-ils.

40 Les autochtones se sentent frustrés par l'État et ne comptent pas mener leur combat avec lui. En effet,

« dans le milieu urbain, l'organisation de l'espace s'est fondée sur l'expropriation des communautés de natifs pour raison d'utilité publique, on a ensuite immatriculé les terrains au nom de l'État qui a l'initiative en matière de lots, la propriété privée se constitue en divisant les titres de propriété publique au bénéfice des particuliers » (Schteingart, 1986).

41 L'auteur met en cause la politique de gestion de l'État : « *Nous avons constaté que la transformation de la terre rurale à des fins urbaines s'effectue grâce à l'intervention de l'État par le régime de la concession et de l'immatriculation* ». Mais avec la faible intervention actuelle de l'État dans la gestion des terrains urbains, les autochtones ne parviennent plus à faire face à la dynamique urbaine. Les jeunes d'Abidjan-Adjamé avouent leur pessimisme.

« La soixantaine de villages que compte Abidjan ont décidé de se réunir pour réfléchir ensemble sur nos problèmes. Malheureusement, en 2008, la réunion s'est terminée par des disputes entre certains villages. C'est triste et nous ne pensons pas trouver des solutions durables, par manque d'entente entre nous ».

42 Les dispositions actuelles prises par les autochtones sont encore faibles au regard de l'ampleur du problème. « L'État ivoirien doit toujours intervenir (conformément à la loi) dans la transformation de la terre rurale à des fins urbaines, qu'elle appartienne à des propriétaires coutumiers ou des particuliers » (Schteingart, 1986). Dans la situation actuelle, chaque propriétaire terrien est libre de la gestion de son patrimoine. Même si ces populations doivent jouir à juste titre de leur droit terrien, cela ne doit pas exclure que l'État ait un droit de regard conformément au souci de freiner le gaspillage de l'espace périurbain. À cette échelle, la terre ne semble pas convenablement gouvernée. Ou alors, elle est faiblement gouvernée par les pouvoirs publics. Bref, le problème de gouvernance du foncier urbain et périurbain se pose sans aucun doute. Le nouvel enjeu des gouvernants, des autochtones, des agents des eaux et forêts et des urbanistes, etc. doit être qu'ils s'interrogent à nouveau sur cette gouvernance. Sans qu'il s'érige pour autant en seul décideur, l'État doit pouvoir marquer son rôle d'acteur incontournable de la scène métropolitaine, qui échappe évidemment aux villages de l'autochtonie Ébrié, mal préparés et peu compétents à faire face à la pression démographique d'Abidjan et aux changements que cela impose. Une telle intervention qui doit se faire sans atteinte aux droits de propriété des autochtones serait bénéfique pour ces derniers qui ont toujours besoin de la forêt, source principale de production agricole. En effet, l'agriculture, activité principale des populations rurales, ayant quasiment disparu, la vente de terrains devient la source de revenus pour la majorité d'entre elles. La vente est une activité lucrative qui se fait bien entendu au détriment de la nature et de l'agriculture. Néanmoins, ayant pris conscience de la menace de disparition totale de leur espace, chaque village essaie d'y faire face. Les autorités d'Akoué-Santai ont procédé par exemple au lotissement de l'espace restant. Ces parcelles bien qu'appartenant aux familles, prennent en compte les générations futures. La commission de gestion du foncier encourage par ailleurs les constructions en hauteur pour réduire le rythme de perte spatiale du terroir. On y trouve des duplex et des immeubles de trois à quatre étages. Les stratégies de préservation des terres vont au-delà de ces mesures qui ne peuvent être respectées par tous puisqu'elles nécessitent beaucoup plus de moyens. Vu la rareté des terres et la perte continue de l'espace villageois, la commission de gestion foncière a mis en place une autre stratégie de préservation des terres. Pour une meilleure implication à la gestion, il est instauré un prélèvement de lots sur les parcelles vendues dans les familles. Ces lots reviennent à la commission. Cette démarche vise en quelque sorte à décourager les familles qui s'adonnent à la vente de terre ou à retarder la « liquidation des terres ». Ces mesures prises au niveau de ce village s'expliquent par le fait qu'il est sous la double menace de l'extension de Bingerville et de celle de la métropole. Les autorités coutumières expliquent qu'« elles ne veulent pas se laisser surprendre par l'avancée urbaine ». Elles disent par ailleurs avoir tiré des enseignements de la perte de terrains dans bien d'autres villages Ébriés. On

explique par exemple qu'à Blaukoss, un village « phagocyté » par la ville, la construction d'étages s'est imposée aux populations. À chaque strate des immeubles est logée une famille. Cela, dans le souci d'économiser l'espace. Faut-il alors attendre une réduction avancée de l'espace avant de penser à de telles solutions? À Niangon-Lokoua, il a été réservé un espace de 100 ha pour les générations à venir. Mais, cela peut-il suffire pour une population en pleine croissance? Et pour combien de générations? Les villageois avouent leur impuissance face à l'avancée urbaine. Cette incapacité à conserver l'espace pour les générations futures est le plus ressentie à Adjamé-Abidjan, totalement encerclé par la ville. Les terrains ont tous servi à la construction d'habitats et d'équipements. Ce manque d'espace se traduit dans la construction et la distribution de l'habitat. Ce sont des habitats de constructions anciennes, ne laissant que de petits espaces entre eux du fait de la compétition spatiale intervenue très tôt dans ce village. Ces « habitats serrés » posent le problème d'aération. En revanche, Abobo-Baoulé dans le nord d'Abidjan, présente une allure plutôt reluisante. Les habitats sont espacés avec de larges rues bitumées. Ce village qui a encore la possibilité de s'étendre vers le Nord n'est cependant pas à l'abri de la menace urbaine. Si près de 35 % de la population d'Akouè-Santai s'adonnent encore à l'agriculture, moins de 10 % de la population d'Abobo-Baoulé investissent dans ce secteur. La restriction des terres agricoles provoque de plus en plus des conflits fonciers face auxquels les autorités coutumières et administratives peinent à trouver des solutions durables. Il convient de signifier que l'activité agricole est l'activité principale des autochtones après qu'ils ont abandonné la pêche suite à la pollution de la lagune Ébrié et à la compétition suscitée par l'immigration. Les espaces culturels se réduisent de sorte que les villages courent le risque d'une insécurité alimentaire. Ainsi, avec la disparition de la couverture végétale, les Ébriés sont encore contraints de se reconvertir en une autre activité, sans doute aux activités informelles.

Conclusion

- 43 La politique environnementale d'Abidjan reste peu perceptible du fait de nombreuses faiblesses. L'extension urbaine se fait au détriment de l'environnement forestier et de l'agriculture, la principale activité des autochtones Ébriés. Les pertes d'espaces ruraux environnants sont remarquables du fait de la construction d'habitats urbains. La gouvernance urbaine ne doit-elle pas mettre l'étalement au centre de son combat, pour stopper le gaspillage de l'espace? Que restera-t-il de la nature si l'extension d'Abidjan doit se poursuivre au rythme actuel? Et quel avenir réserve-t-on aux paysans pour qui le foncier constitue le principal facteur de production?
- 44 Le cas de l'autochtonie Ébrié devant l'avancée d'Abidjan est un exemple réel d'impact de l'urbanisation sur la biodiversité et l'agriculture dans les villages périphériques. Les villageois développent des stratégies pour freiner les impacts de l'urbanisation. Elles restent vaines puisque la maîtrise du croît démographique d'Abidjan relève de leur compétence. Pour que le combat soit gagné, il faudra voir comment l'État ivoirien appréhendera le « diktat » des villes principalement la métropole abidjanaise sur les villages et les espaces naturels environnants. Une politique de vision durable privilégiant la construction en hauteur s'impose aux gouvernants pour réduire la tension entre la métropole et la nature. Par ailleurs, il n'y a pas de doute, l'agriculture (extensive) s'est aussi développée au détriment de l'environnement forestier. Il est donc temps d'appréhender autrement la double relation métropole/nature et agriculture/nature : penser à une agriculture périurbaine de type moderne c'est-à-dire une agriculture intensive, plus résistante à l'urbanisation.
- 45 Autour de la métropole, la nature subit aujourd'hui la pression anthropique due au croît démographique difficilement contrôlable depuis des décennies. La gestion de l'écosystème doit se faire avec un allègement des pressions anthropiques à la périphérie urbaine. Après le phénomène d'urbanisation, il faudra faire face au risque d'épuisement des ressources naturelles causé par la métropolisation. Tel sera le futur défi des Africains. Ne serait-il pas opportun d'anticiper pour se mettre à l'abri des conséquences?

Remerciement


46 Pour être parvenu à écrire cet article portant sur la menace de la métropole abidjanaise sur son environnement immédiat, il me paraît nécessaire de saluer les différentes interventions dont j'ai bénéficié. Les remerciements vont d'abord à l'endroit des secrétaires des différentes chefferies qui, après s'être félicité de mon engagement à mener une étude dans l'intérêt de leur village, ont su préparer mon arrivée et faciliter l'enquête. Je me suis également entretenu avec des responsables de structures de développement. Qu'ils en soient remerciés! Je suis particulièrement redevable à la SODEFOR pour sa contribution au niveau de la documentation. Pour cela, je voudrais dire merci à M. Sangaré Mamadou, Directeur général de la SODEFOR et le Commandant Yapo Constant, sous-directeur de l'aménagement. Mon remerciement va enfin à l'endroit de Dr Zilé Alex et du doctorant Kouassi Kouamé Sylvestre, deux chercheurs en sciences de l'environnement qui n'ont pas caché leur intérêt pour cette étude. Un remerciement singulier au dernier dont j'ai bénéficié de certaines orientations relatives à l'avenir de l'extension urbaine et de ses effets. Mon souhait est qu'il achève dans les meilleures conditions ses études sur l'avenir des parcs de Taï et de la Marahoué, pour que cette étude soit éventuellement vue et analysée sous l'angle de la prospective.

Biographie

47 L'auteur est docteur géographe depuis 2010 sur le thème : *Agriculture et urbanisation : le cas de Bonoua*. Recruté comme chercheur au Centre de Recherche pour le Développement (CRD)- Côte d'Ivoire, il est intéressé par la question de l'agriculture périurbaine en rapport avec l'étalement urbain.

Bibliographie

- Adebayo, D., 2006, Crises et recompositions dans les modes d'habiter et les pratiques sociales à Abidjan, 42nd ISoCaRP Congress 2006, Abidjan, p. 19.
- Agoma, B., 2009, Territoires et identités à Lomé (Togo). Processus de catégorisation, dynamiques spatio-résidentielles et logiques du lieu, *Ressac* n° 2, p. 8.
- Babo, A., 2010, *Les jeunes, la terre et les changements sociaux en pays baoulé (Côte d'Ivoire)*, Dakar & Paris, CREPOS, AfriMAP & Karthala, 206 p.
- Balac, R., 2000, Les économies pionnières prédatrices du milieu forestier : le cas de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire, *Société d'écologie humaine*, pp. 429-438.
- Bruzon, V. et B. Halle, 2006, *Profil environnemental de la Côte d'Ivoire*, Consortium AGRIFOR Consult, Contrat Cadre EuropeAid/119860/C/SV/Multi Rapport final, 133 p.
- Chapin, F. S., E.S. Zavaleta, V.T. Eviner, R.L. Naylor, P.M. Vitousek, H.L. Reynolds, D.U. Hooper, S. Lavorel, O.E. Sala, S.E. Hobbie, M.C. Mack et S. Díaz, 2000, Consequences of changing biodiversity. *Nature*, 405, pp. 234-242.
- Chaléard, J-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres, l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, coll. hommes et sociétés, 661 p.
- Demenou, A., 1997, *La place du bois de feu dans un système agro-forestier*, Yaoundé, Rapport d'étude, IITA /CIFOR, 26 p.
- Forman, R., 2009, Arrangements of Nature and People: Using Landscape-Ecology, Coastal-Region, and Urban-Region Lenses, Irish National Landscape Conference 2009, pp. 28-38.
- Forman, R. T. T., 2008, The urban region: natural systems in our place, our nourishment, our home range, our future. *Landscape Ecology* 23, 3, pp. 251-253.
- Grimm, N. B., J.M. Grove, S.T.A. Pickett et C.L. Redman, 2000, Integrated approaches to long-term studies of urban ecological systems. *Bioscience*, 50, 7, pp. 571-584.
- Koffi, A., 2007, *mutations sociales et gestion de l'espace rural en pays ebrie (sud-est de la côte d'Ivoire)*, Thèse unique de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 416 p.
- Kummer, D. M. et B.L. Turner, 2009, The Human causes of deforestation in Southeast Asia, *American Institute of Biological Sciences*, pp 323-328.
- Landry, V., 2011, *Vers un système d'évaluation environnementale adapté aux peuples autochtones du Canada*, Mémoire de Maîtrise, Université du Québec à Montréal, 141 p.

- Lauginie, F., 2007, *Conservation de la nature et des aires protégées en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA/NEI, 668 p.
- Marie, A., 1988, État, politique urbaine et sociétés civiles le cas africain, *Revue Tiers Monde* t. XXIX n° 116, pp. 1147-1169.
- Mercier, J-R., 1993, La déforestation en Afrique : situation et perspectives, *Tiers-Monde*, Volume 34, Numéro 134, Persee [En ligne] URL : <http://www.persee.fr>. Consulté le 26 février 2012. Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (RCI), 2006, *Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants*, Abidjan, 147 p.
- Olotu, E. et A. Adebayo, 2012, La nouvelle Lagos - Les défis des zones périurbaines et de sa relation avec son centre ville, Département d'architecture, Université de Lagos, Akoka, l'État de Lagos, au Nigeria, p.7
- Onu-Habitat, Division de la Coopération Technique et Régionale, 2008, *Sénégal : profil urbain de Dakar*, Copyright, Nairobi (Kenya), p. 34
- Oura, K., 2010, *Agriculture et urbanisation : le cas de Bonoua*, Thèse unique de doctorat, Abidjan-Côte d'Ivoire, 420 p.
- Parenteau, R. et F. Charbonneau, 1992, Abidjan : une politique de l'habitat au service du plan urbain, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 36 n° 99, p. 415-437.
- Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010 – 2015), 2010, Présentation des programmes, Abidjan, 49 p.
- Schteingart, M., 1986, croissance urbaine et politiques foncières : étude comparée d'Abidjan et de Mexico, *Anthropologie et sociologie de l'espace urbain*, Villes et citadins du tiers monde (CNRS, ORSTOM, Université de Lyon II), pp 197-216.
- Sénécal, G., 2004, Nature métropolitaine : une écologie sous tension, *Cosmopolitiques* n° 7, pp. 149-160.
- Sodieu, O., 1993, *L'impact de la production et de la transformation du café, du cacao et du riz sur l'environnement en Côte d'Ivoire*, Abidjan, UNCTAD/COM/24, 83 p.
- Steck, J.-F., 2005, Abidjan et le Plateau : quels modèles urbains pour la vitrine du "miracle" ivoirien? *Géocarrefour*, vol 80, 3, pp. 215-226.
- Wilcove, D., D. Rothstein, J. Dubow, A. Phillips et E. Losos, 1998, Quantifying threats to imperiled species in the United States. *Bioscience*, 48, 8, pp. 607-615 

Pour citer cet article

Référence électronique

Raphaël Kouadiou Oura, « Extension urbaine et protection naturelle : La difficile expérience d'Abidjan », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 13 mars 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/12966> ; DOI : 10.4000/vertigo.12966

À propos de l'auteur

Raphaël Kouadiou Oura

Géographe- Chercheur, Centre de Recherche pour le Développement (CRD), Université de Bouaké, Abidjan, Côte d'Ivoire, 27 BP 529 Abidjan 27, Courriel : ouranien@yahoo.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Les métropoles, dans une dynamique spatiale accélérée, engendrent des effets néfastes sur la nature, comme c'est le cas d'Abidjan. Cette métropole africaine s'individualise par son

urbanisation accélérée, hébergeant plus de trois millions de citoyens. Pourtant, depuis son érection en capitale ivoirienne, les planificateurs ont prévu son développement. Pour ne pas mettre en péril la biodiversité face à la croissance économique, l'État adopta une politique au service de l'écosystème urbain avec la création d'un parc national à l'intérieur d'Abidjan et d'une forêt classée (Anguedédou) à la périphérie nord de la ville. Mais au-delà des retombées économiques, que de difficultés de gestion du croît démographique! Au niveau économique, l'activité informelle se développe dans l'anarchie. Les gouvernements tentent vainement de les réorganiser et les impacts environnementaux sont significatifs. Le développement des activités économiques en bordure des voies routières rend difficiles les tentatives de verdissement de la ville. À cela s'ajoute la réduction significative des espaces naturels au profit de l'immobilier. Abidjan s'étale pour répondre à la forte demande de logement des citoyens quand l'agriculture périurbaine s'hypothèque continuellement. La dégradation du patrimoine naturel d'Abidjan est tellement préoccupante que les impacts de la pression démographique s'étendent aux aires protégées. Pour la pratique agricole, certaines populations ont infiltré ces dernières années la forêt classée d'Anguedédou et s'y sont même établies. La menace d'extinction de la forêt primaire de la périphérie abidjanaise est réelle alors que les mesures de lutte contre la dégradation de l'environnement urbain ne semblent pas prendre en compte le problème de l'étalement de la métropole.

Cities, facing accelerated spatial dynamics, generate adverse effects on nature as is the case of Abidjan. This African metropolis is well-known for its rapid urbanization- with more than three million people living there. Yet, since it has been designated as the Ivorian capital city, its development has been planned. So as not to jeopardize biodiversity as regards economic growth, the government adopted a policy to serve the urban ecosystem by creating a national park within Abidjan and a reserved forest (Anguededou) on the northern outskirts of the city. But beyond the economic benefits, there stand problems due to the management of population growth. At the economic level, informal activities develop in a chaotic way. Governments try in vain to reorganize them and environmental impacts are significant. The development of economic activities along roadways makes it difficult to reach green city objectives. There is also a significant reduction of natural areas for the benefit of housing. Abidjan spreads to meet the high demand for housing of urban people when suburban agriculture is continually threatened. The degradation of Abidjan natural heritage is so worrying that the impacts of population pressure extend to protected areas. For agricultural practice, some populations infiltrated the classified forest of Anguededou a few years ago and even settled there. The threat of the primary forest's extinction of Abidjan outskirts is real while the measures against the deterioration of the urban environment do not seem to consider the problem of city spread.

Entrées d'index

Mots-clés : extension urbaine, biodiversité, pression démographique, agriculture périurbaine, étalement urbain

Keywords : urban expansion, biodiversity, population pressure, urban agriculture, urban spread